



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 17 mars 2023

Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.

Ces nouvelles mesures concernent les bassins suivants :

- Bassin de la Veude et du Négron : Levée des mesures
- Bassin de la Dive du Nord : Levée des mesures
- Bassin du Clain : Mesures d'alerte renforcée à l'indicateur du Bé de sommières et mesures de vigilance aux indicateurs de Petit Chez Dauffard, Lourdines, Chabournay et La Cagnoche ;

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. (Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures).

Monsieur le Préfet a signé le 16 mars 2023 trois arrêtés préfectoraux en ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir du lundi 20 mars 2023 – 8h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

